



LA CSN, POUR UNE JUSTE VALEUR DU TRAVAIL DES AGENTS D'INTERVENTION EN MILIEU PSYCHIATRIQUE

Lors de la négociation 2010, c'est la FSSS-CSN qui a obtenu la création du titre d'emploi d'agent d'intervention en milieu psychiatrique avec une échelle salariale non définitive. Suite à l'ajout de ce titre d'emploi à la nomenclature, nous nous sommes entendus pour évaluer ce titre d'emploi paritairement et pour que la date d'application des ajustements salariaux le cas échéant soit applicable rétroactivement au 13 avril 2011.

La CSN en action pour le personnel

Suite à la création de ce titre d'emploi, il y a eu des enquêtes dans plusieurs établissements du Québec. Ces recensements ont été faits un an après l'ajout de ce titre d'emploi à la nomenclature, afin de s'assurer que

les résultats recueillis soient plus justes et représentatifs du travail effectué. Suite à la compilation de questionnaires s'en sont suivis des travaux d'évaluation et finalement des rencontres avec le Conseil du trésor et le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'évaluation de la partie patronale divergeait de la nôtre sur de nombreux aspects. Ultimement nous n'avons pas été en mesure de nous entendre sur la valeur de l'emploi, ce qui explique que nous avons procédé à cinq jours d'audience jusqu'à présent, afin de convaincre l'arbitre du bien-fondé de notre évaluation.

Depuis le début de l'arbitrage, des agents d'intervention en milieu psychiatrique du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (Hôpital du Sacré Cœur de Montréal) et du

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (Louis H. Lafontaine) sont venus témoigner. Ils ont expliqué à l'arbitre Me. Tousignant, les réalités de leur travail ainsi que les principales difficultés rencontrées au quotidien dans leurs unités de soins.

Dans ce dossier, il y a quatre autres journées d'arbitrage prévues d'ici juin 2017.

Des gains de la dernière négociation

C'est également la CSN qui a obtenu lors de la dernière négociation l'introduction de la prime en soins critiques pour les agents d'intervention en milieu psychiatrique.

Soyez assurés que nous mettons toute l'énergie nécessaire afin d'obtenir gain de cause et que nous vous tiendrons au courant des principaux développements dans ce dossier.

La CSN, pour une juste reconnaissance de la valeur du travail des agents d'intervention en milieu psychiatrique!